

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**JEUDI 11 DECEMBRE 2014**

Délibération n° 2014-11-12- 144

OBJET :	Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération Seine-Amont dans la gouvernance du GIP d'insertion professionnelle intercommunal, de la Mission locale et du PLIE Orly-Choisy-Villeneuve-le-Roi
----------------	---

EXPOSE DES MOTIFS

Le Groupement d'intérêt public (GIP) d'insertion professionnelle intercommunal entre les villes d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine regroupe la Mission locale pour l'emploi des jeunes (16 à 25 ans), le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) destiné à l'accompagnement des personnes très éloignées de l'emploi et la Cellule Clauses Insertion chargée de la mise en œuvre des clauses sociales intégrées dans les marchés publics des Villes.

Choisy-le-Roi dispose d'une Mission locale intercommunale avec les Villes d'Orly, de Villeneuve-le-Roi et d'Ablon et d'un PLIE avec les Villes d'Orly et de Villeneuve-le-Roi.

Dans le cadre du transfert de la compétence Développement économique, le Conseil communautaire du 24 juin 2014 a délibéré en décidant de confier à la Communauté d'agglomération une compétence en matière d'emploi, d'insertion professionnelle et de formation. L'animation des structures d'accompagnement vers l'emploi que sont la Mission locale, le PLIE et la Cellule Clauses Insertion est donc dorénavant exercée par la Communauté d'agglomération Seine-Amont.

En vue de mettre en cohérence l'animation des questions relatives à l'emploi et à l'insertion et le financement des structures locales d'accompagnement vers l'emploi, le bureau communautaire du 19 mai 2014 a décidé une remontée des financements des structures des Villes vers la Communauté d'agglomération ainsi que la substitution de la représentation directe des Villes par la Communauté d'agglomération Seine-Amont à partir du 1^{er} janvier 2015.

Concernant le GIP d'insertion professionnelle, une Assemblée générale se tiendra le 16 décembre 2014 et devra entériner la substitution de la représentation des Villes par la Communauté d'agglomération Seine-Amont. Les deux voix et les quatre administrateurs des Villes d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine actuels seront donc remplacés par des élus communautaires, qu'il convient de désigner. À ce jour, le président, statutairement désigné au sein des représentants des villes, est le représentant de la ville de Vitry-sur-Seine, Hocine Tmimi.

Par ailleurs, les Villes de Choisy-le-Roi et de Vitry-sur-Seine sont membres de l'Ecole de la deuxième chance dont l'objectif est de favoriser l'intégration professionnelle des jeunes sortis du système éducatif sans qualification et sans emploi. Egalement en cohérence avec sa compétence en matière d'emploi et d'insertion professionnelle, il est proposé que les financements de cette structure par les villes de Choisy-le-Roi et de Vitry-sur-Seine incombent désormais à la Communauté d'agglomération Seine-Amont.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Ouï l'exposé des motifs,
- Vu la décision du Bureau communautaire du 19 mai 2014 et la délibération définissant l'intérêt communautaire du 24 juin 2014 et du 11 décembre 2014,
- Considérant le transfert des financements des structures d'accompagnement vers l'emploi (Mission locale, PLIE, Cellule Clauses Insertion Ivry-Vitry et Ecole de la 2^{ème} chance) des communes membres vers la Communauté d'agglomération Seine-Amont,
- Considérant que ce transfert de financement entraîne la substitution de la représentation des communes membres par la Communauté d'agglomération Seine-Amont au sein du GIP d'insertion professionnelle Ivry-Vitry, de la Mission locale de Choisy-Orly-Villeneuve-le-Roi-Ablon et du PLIE Choisy-Orly-Villeneuve-le-Roi.

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

Article 1 : Désigne en tant qu'administrateurs du GIP d'insertion professionnelle les élus communautaires suivants :

- Hocine Tmimi, qui exercera la fonction de Président du GIP d'insertion professionnelle
- Mourad Tagzout, qui exercera la fonction de Vice-président du GIP d'insertion professionnelle
- Hafsa Boutabaa
- Romain Marchand

Article 2 : Désigne en tant que représentants à la Mission locale de Choisy-Orly-Villeneuve-le-Roi-Ablon les élus communautaires suivants :

- Isabelle Riffaud
- Hassan Aoummis

Article 3 : Désigne en tant que représentants au PLIE de Choisy-Orly-Villeneuve-le-Roi les élus communautaires suivants :

- Isabelle Riffaud, en tant que titulaire
- Catherine Desprès, en tant que titulaire
- Patrice Diguët, en tant que suppléant
- Nadine Luc, en tant que suppléant

Pour le président et par délégation

Jean-Claude Kennedy

Vice-président de la Communauté

d'agglomération Seine-Amont



1. 7